



Admission : Vous êtes accueilli et installé dans votre chambre par le personnel soignant de votre service qui vérifiera le contenu de vos valises et vous demandera de lui remettre la totalité des médicaments non prescrits. Il est interdit d'introduire des boissons alcoolisées et tout produit toxique légal ou illégal. Il est rappelé que toutes les substances toxiques doivent être impérativement remises au personnel soignant, lors de l'admission. Tout refus entraînerait une exclusion immédiate des personnes qui en sont responsables.

Chambre : Pour des raisons administratives ou thérapeutiques, des changements de chambre peuvent être rendus nécessaires. Vous serez informé en temps utile. Il est formellement interdit de se REUNIR à plusieurs dans les chambres, et d'y FUMER. Chacun doit respecter l'environnement, le matériel et le mobilier de la clinique. Toute dégradation dont vous même ou l'un de vos visiteurs serait responsable vous sera facturée. Un contrôle des chambres sera effectué préalablement à votre départ.

Courrier : Il vous est distribué chaque jour par le personnel de votre étage. Pour vos envois, une boîte aux lettres, située dans le hall d'entrée, est relevée chaque matin.

Permissions thérapeutiques : Elles ne sont autorisées que sur avis médical. La sortie est autorisée à partir de 10h et le retour à la clinique doit avoir lieu à 18h00 au plus tard. Il est interdit de conduire un véhicule, de consommer de l'alcool ou d'autres produits toxiques pendant la permission thérapeutique.

Fermeture des portes : L'établissement ferme le soir à partir de 19 h 30. Merci de prévenir vos proches.

Hygiène : Nous vous demandons de respecter les règles d'hygiène personnelles élémentaires dans les chambres et dans les parties communes. En cas de difficulté, n'hésitez pas en informer le personnel soignant de votre unité. Votre chambre doit rester accessible aux agents hôteliers à tout moment. Il est interdit d'introduire dans la clinique des denrées périssables (produits laitiers, plats cuisinés, pâtisseries ...) ainsi que des bouteilles en verre. Merci de contribuer à la propreté générale de l'Etablissement en évitant de jeter détritiques et cigarettes, en dehors des corbeilles et cendriers réservés à cet effet.

Horaire de coucher et d'accès aux salons : Les patients sont priés de regagner leur chambre respective dans le calme, au plus tard à 22h30, pour le repos de tous. L'accès aux salons du rez-de-chaussée n'est autorisé le matin qu'après les soins.

Linge : Il est interdit de laver votre linge, excepté les sous-vêtements. La clinique assure l'entretien du linge, veuillez prendre contact avec le personnel soignant afin de connaître les conditions.

Tabac : Conformément à la loi n°91-32 du 10.01.1991, au décret n°2006-1386 du 15.11.2006 et par mesure de sécurité, il est formellement interdit de fumer dans les chambres et dans les parties communes et d'une façon générale à l'intérieur des locaux. Un abri fumeur est à votre disposition à l'extérieur du bâtiment.

Consignes de sécurité : Les consignes de sécurité et incendie sont affichées dans les couloirs de chaque unité de soins. L'accès aux ascenseurs est interdit aux enfants non accompagnés. L'utilisation de tout type d'appareil électrique, hormis rasoir et sèche cheveux n'est pas autorisée.

Dépôt de valeurs : Nous n'acceptons en dépôt ni fortes sommes d'argent, ni bijoux. Nous vous recommandons également de déposer dans le coffre de votre chambre argent, chéquier et objet de valeur. La clinique décline toute responsabilité en cas de disparition.

Tenue et comportement : Une tenue et un comportement corrects sont exigés en toute circonstance, ainsi qu'une attitude courtoise envers le personnel. En dehors de votre chambre, vous devez garder une tenue de ville. Il n'est pas autorisé de circuler en robe de chambre, pyjama ou short. La clinique est un lieu public imposant des règles communautaires (respect d'autrui et interdits sexuels). Les festivités (anniversaires, départs, ...) ne sont pas autorisées.

Téléphone : Les communications téléphoniques peuvent être reçues tous les jours dans les chambres particulières ou avant 22h30 dans les chambres doubles. L'usage des téléphones portables est toléré uniquement dans les chambres et le parc. Ils devront être éteints entre 22H30 et 8h00.

Télévision : Un service de location de téléviseurs est à votre disposition. Il est activable en vous adressant au standard.

Standard : Le standard est ouvert de 9h00 à 12h15 et de 14 h 00 à 17h sauf les week-ends et jours fériés.

Visites : Elles ont lieu tous les jours à partir de 13 heures et jusqu'à 19h 30, heure de fermeture des portes extérieures. La date de la 1^{ère} visite pourra être réglementée sur prescription médicale. Le nombre de visiteurs est limité à 3 personnes par visite. Pour les chambres doubles, les visites doivent obligatoirement se tenir dans les salons d'étages et du rez-de-chaussée prévus à cet effet. Les visites et appels téléphoniques sont déconseillés les jours de narcose. La visite d'anciens patients n'est pas autorisée

Voiture personnelle : Attention : nous vous rappelons qu'il est interdit aux patients de venir avec leur véhicule, les traitements psychotropes contre indiquant la pratique de la conduite automobile. Précisons aussi que les véhicules ne doivent pas stationner sur le parking durant la durée du séjour.

Vols : La clinique n'est pas responsable des vols qui peuvent être commis dans les chambres. Aucun objet de valeur (vêtements, bijoux, matériel informatique ou électronique...) ne doit être conservé. Exceptionnellement l'argent liquide et les chèques peuvent être déposés contre reçu, au bureau des admissions et leur retrait peut se faire tous les jours ouvrables de 11h30 à 12h00. Trocs et échanges sont interdits. Lors de vos permissions thérapeutiques, l'infirmière fermera votre chambre à clef.

Sorties : Elles ont lieu du lundi au vendredi de 9h30 à 11h.

Merci de respecter ce règlement pour le bon déroulement des soins, pour votre sécurité, celle des patients et du personnel de l'établissement. Si un patient présentait un comportement dangereux pour lui, pour les autres patients, pour le personnel, ou une gêne excessive pour ces deux derniers, il pourrait, sur avis médical, être orienté, faire l'objet d'une expulsion immédiate médicale ou administrative, ou être transféré vers un établissement accueillant les malades difficiles.